

Guide administratif

2026-2027

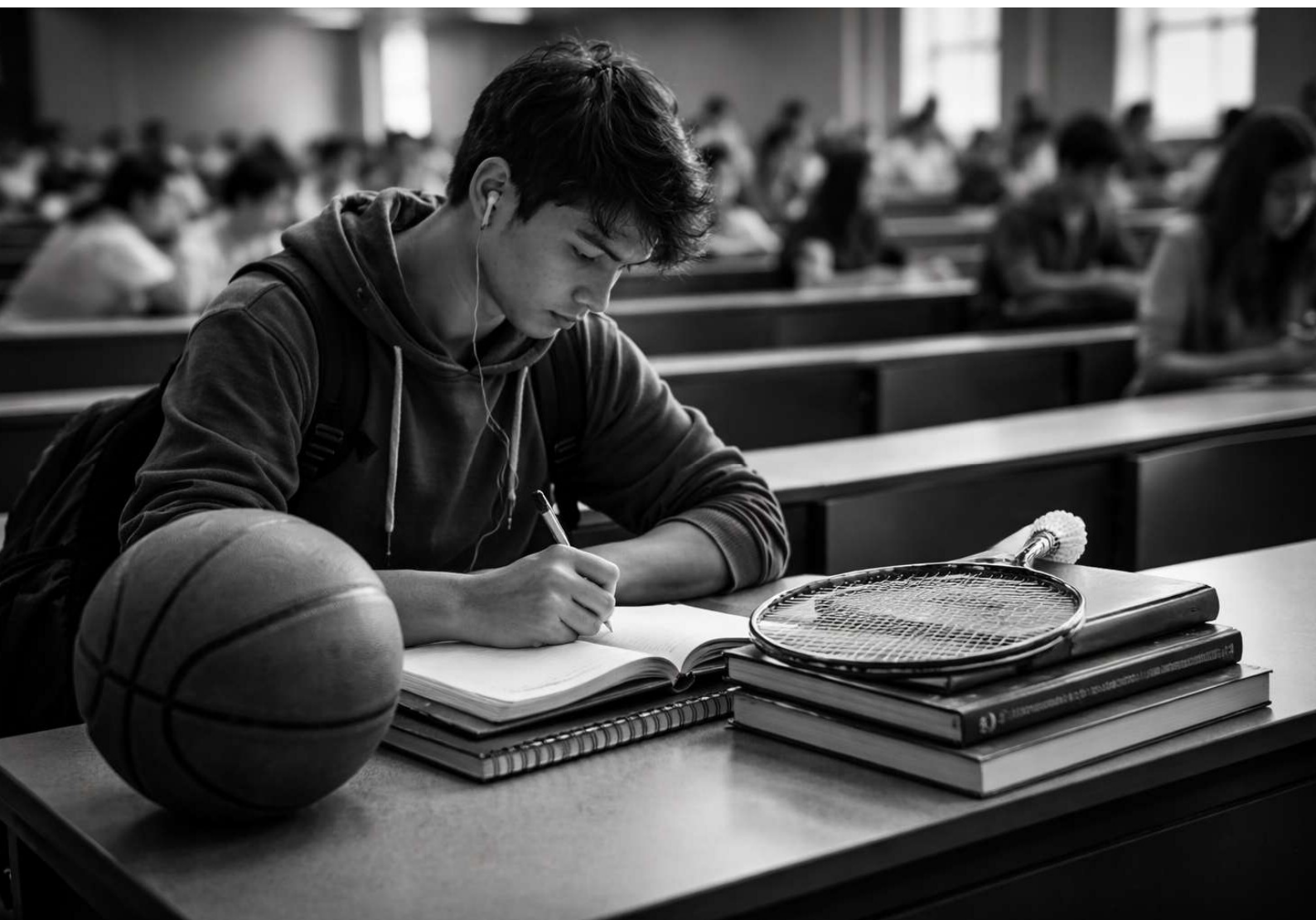
Licence ¹ Staps

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

SOMMAIRE

LE MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION.....	4
I - CONTACTS DE LA FORMATION	5
1 - La scolarité.....	5
2 - Les responsables pédagogiques	5
3 - La direction du département STAPS.....	5
4 - Les tuteurs de la Licence 1	6
5 - Les enseignants de la Licence 1 STAPS.....	7
6 - Les autres services de scolarité de l'UFR SESS-STAPS.....	8
II - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026/2027	9
III - L'OFFRE DE FORMATION	10
1 - Les enseignements de la L1 STAPS	10
2 - Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie	11
3 - Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS)	13
4 - Les études en STAPS à l'UPEC	16
IV - LES LIEUX DE FORMATION	17
1 - Les campus de l'UPEC.....	17
2 - Les installations sportives de Créteil.....	19
3- Le site de Sénart.....	21
V - LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE.....	22
1 - Réaliser votre inscription administrative.....	22
2 - Réaliser votre inscription pédagogique	23
3 - Prendre connaissance de votre emploi du temps.....	24
4 - Bénéficier d'un régime dérogatoire	25
5 - Vous inscrire à la FFSU (facultatif).....	25
VI - VOUS INFORMER & COMMUNIQUER	27
1 - La publication des informations administratives.....	27
2 - Communiquer par email avec l'administration et les enseignants.....	27
VII - SERVICES & VIE UNIVERSITAIRE	28
1 - Imprimer et faire des photocopies.....	28

2 - Se connecter au Wifi.....	28
3 - Faire ses études à l'étranger avec Erasmus +	28
VIII - ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES	30
1 - Les absences et les retards en cours (TD & APSA)	30
2 - L'inaptitude pour les APSA.....	31
3 - Déclarer un accident survenu en cours de sport	31
IX - LES EXAMENS	32
1 - Vous présenter aux examens (session 1)	32
2 - Avertissement concernant la triche.....	32
3 - Connaître vos résultats et consulter vos copies	33
4 - Signaler une anomalie à propos de vos résultats	33
5 - Vous présenter au rattrapage (session 2)	33
X - POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE	35
1 - Intégrer la L2 STAPS.....	35
2 - Redoubler	35
3 - Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).....	35



LE MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Chères étudiantes, chers étudiants, Stapsiennes, Stapsiens

Au nom de toute l'équipe administrative et pédagogique de notre département de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), je tiens à vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Université et de nos formations.

Au long de votre Licence (compétences et formation à l'intervention), du Master (compétences et formation à l'ingénierie) et du Doctorat (projet de thèse scientifique originale), vous allez pouvoir devenir un acteur éclairé et soucieux du monde dans lequel nous vivons : acteur de l'éducation (professeur d'EPS ou des écoles), de l'entraînement (préparateur physique ou mental, analyste vidéo), de la santé (éducateur EAPA, masseur kinésithérapeute, médecin), ou encore manager (chargé d'évènementiel, responsable marketing digital, responsable RH, professeur de sport).

Associant les sciences (physiologie, économie climatique, psychologie...) et les techniques (didactiques, économiques, managériales...), vous allez devenir l'acteur du futur au service des besoins de nos concitoyens en matière d'activité physique, d'éducation ou de performance. Un acteur soucieux de ces besoins de santé, de solidarité, de justice climatique, éducative et sociale.

Car STAPS, c'est bien cela : des métiers au service des autres, tout autant épanouissants qu'exigeants, pleins de promesses d'émancipation pour vous, que de solidarités actives pour vos futurs élèves, athlètes, patients, clients, partenaires.

Vous découvrirez tout au long de ces années d'études des agents administratifs, des enseignants et des enseignants-chercheurs passionnés et engagés à votre service, ayant tous à cœur votre réussite.

Cette réussite tient par ailleurs non pas au « talent ». Jamais, mais aux efforts consentis, répétés, réguliers et à la solidarité. Un mot cher à cet établissement.

Aussi, au nom de notre équipe dynamique, je vous renouvelle tous mes vœux de bienvenue et de réussite dans votre projet d'études et professionnel, et ce à travers ce passage en STAPS. Notre équipe est engagée pleinement à votre service. Rejoignez-nous, et engagez-vous pleinement dans cette aventure que vous avez sélectionnée et pour laquelle vous faites partie des celles et ceux retenus via Parcoursup ou MonMaster.

Et enfin, souvenez-vous : dans un monde parfois bouleversé et troublé, nos métiers ont la chance de ne pas connaître le chômage de masse, et de jouir d'une forte reconnaissance sociale.

Bienvenue en STAPS !

Jérôme FRIGOUT, Directeur du Département STAPS

Ingrid MASSON, Directrice adjointe du Département STAPS

Kristell SANQUER, Directrice des Études

I - CONTACTS DE LA FORMATION

1 – La scolarité

Gestionnaire de scolarité de la Licence 1 STAPS

Pauline AUGUSTINE
01 45 17 44 06
pauline.augustine@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h00	Fermée au public
Mardi	9h00 – 12h00	14h – 16h30
Mercredi	9h00 – 12h00	Fermée au public
Jeudi	En télétravail (joignable par mail)	
Vendredi	9h00 – 12h00	14h – 16h30

Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L1 STAPS – Bureau 106
Site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

2 – Les responsables pédagogiques

Stéphane SAPIN
stephane.sapin@u-pec.fr
Responsable Créteil

Estelle BATHENAY
estelle.bathenay@u-pec.fr
Responsable Créteil

Thierry PINJON
thierry.pinjon@u-pec.fr
Responsable Sénart

3 – La direction du département STAPS

Directeur du département STAPS

Jérôme FRIGOUT
jerome.frigout@u-pec.fr

Directeur adjointe du département STAPS

Ingrid MASSON
Ingrid.masson@u-pec.fr

Directrice des études

Kristell SANQUER
kristell.sanquer@u-pec.fr

4 – Les tuteurs de la Licence 1

En L1 STAPS, les étudiants sont répartis dans quinze groupes sous la direction d'un tuteur pédagogique. Il y a 11 groupes sur le site de Créteil et 4 groupes sur le site de Sénart.

	Nom du tuteur pédagogique	Adresse e-mail
Groupe 1	Christophe BORDENAVE	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
Groupe 2	Hélène BOSSÉ	helene.bosse@u-pec.fr
Groupe 3	Jeanne RIZZA	jeanne.rizza@u-pec.fr
Groupe 4	Stéphane SAPIN	stephane.sapin@u-pec.fr
Groupe 5	Estelle BATHENAY	estelle.bathenay@u-pec.fr
Groupe 6	Olivier LARIVIÈRE	olivier.lariviere@u-pec.fr
Groupe 7	Guillaume DIETSCH	guillaume.dietsch@u-pec.fr
Groupe 8	Kristell SANQUER	kristell.sanquer@u-pec.fr
Groupe 9	Matthieu DEJEAN	matthieu.dejean@u-pec.fr
Groupe 10	Louise VAN WYMEERSCH	louise.van-wymeersch@u-pec.fr
Groupe 11	Laurent LUCCIONI	laurent.luccioni@u-pec.fr
Groupe 12	Thierry PINJON	thierry.pinjon@u-pec.fr
Groupe 13	Coralie LAVERGNE	coralie.lavergne@u-pec.fr
Groupe 14	Sébastien LACROIX	sebastien.lacroix@u-pec.fr
Groupe 15 LAS	Ingrid MASSON	ingrid.masson@u-pec.fr

Groupes de Créteil
Groupes de Sénart

5 – Les enseignants de la Licence 1 STAPS

Nom de l'enseignant	Adresse e-mail
ANANI Fatima	fatima.anani@u-pec.fr
BATHENAY Estelle	estelle.bathenay@u-pec.fr
BORDENAVE Christophe	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
BURONFOSSE Jennifer	Jennifer.buronfosse@u-pec.fr
BOSSÉ Hélène <i>Référente salariés</i>	helene.bosse@u-pec.fr
COINDE Guillaume	guillaume.coinde@u-pec.fr
DEJEAN Matthieu	matthieu.dejean@u-pec.fr
DEGRENNÉ Olivier	olivier.degrenne@u-pec.fr
DIETSCH Guillaume	guillaume.dietsch@u-pec.fr
GUERLAIN Claire	claire.guerlain@u-pec.fr
JEANNIN Pascale <i>Référente SHN</i>	pascale.jeannin@u-pec.fr
LARIVIÈRE Olivier	olivier.lariviere@u-pec.fr
LAVERGNE Coralie	coralie.lavergne@u-pec.fr
LUCCIONI Laurent	laurent.luccioni@u-pec.fr
MAKTOUF Waël	wael.maktouf@u-pec.fr
MAISETTI Olivier	olivier.maisetti@u-pec.fr
MARSILLE Anne-Valérie	anne-valerie.gouin-marsille@u-pec.fr
MASSON Ingrid <i>Référente parcours kiné & LAS</i>	ingrid.masson@u-pec.fr
PINJON Thierry	thierry.pinjon@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	benedicte.raquin@u-pec.fr
RIZZA Jeanne	jeanne.rizza@u-pec.fr
SANQUER Kristell	kristell.sanquer@u-pec.fr

6 – Les autres services de scolarité de l'UFR SESS-STAPS

Gestionnaire de scolarité <i>L2 STAPS</i> <i>L3 STAPS Éducation et motricité</i>	Bénédicte PAYAN benedicte.payan@u-pec.fr 01 45 17 44 78
Gestionnaire de scolarité <i>L3 STAPS Entraînement Sportif (FI INSEP)</i> <i>L3 STAPS Management du Sport</i> <i>Master Management du Sport parcours Dynamiques métropolitaines et logiques d'acteurs</i>	Sofiane LAIMECHE sofiane.laimeche@u-pec.fr 01 45 17 44 03
Gestionnaire de scolarité <i>L3 STAPS Activité physique adaptée et santé (APAS)</i> <i>L3 STAPS Entraînement sportif (FA UPEC)</i> <i>Master APAS parcours Ingénierie de la réhabilitation fonctionnelle par l'APAS</i> <i>Master EOPS</i>	Lydia DLIMSI Lydia.dlimsi@u-pec.fr 01 45 17 44 76
Gestionnaire de scolarité DEUST Métiers de la Forme	Marie-Josée NANGUY marie-josée.nanguy@u-pec.fr 01 45 17 44 05
Gestionnaire de scolarité DEUST AGAPSC parcours football	Antoine LEGER antoine.leger@u-pec.fr 01 45 17 44 07
Gestionnaire des stages	Alisea BAUDRY soip.sess-staps@u-pec.fr 01 45 17 44 38

II - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026/2027

Semestre 1	
Rentrée universitaire et début du semestre 1	Mardi 01/09/2026
Vacances de la Toussaint	Lundi 19/10/2026 au Dimanche 25/10/2026
Examens du semestre 1	Lundi 07/12/2026 au Vendredi 08/01/2027
Vacances de Noël	Lundi 21/12/2026 au Dimanche 03/01/2027
Jury du semestre 1	Semaine du 25/01/2027
Semestre 2	
Début du semestre 2	Semaine du 04/01/2027
Vacances de février	Lundi 15/02/2027 au Dimanche 21/02/2027
Vacances de printemps	Lundi 12/04/2027 au Dimanche 18/04/2027
Semaine de révisions	Semaine du 12/04/2027
Examens du semestre 2	Lundi 26/04/2027 au Vendredi 14/05/2027
Jury du semestre 2	Semaine du 31/05/2027
Rattrapage (Session 2)	
Examens du rattrapage	Lundi 14/06/2027 au Vendredi 02/07/2027
Jury du rattrapage	Semaine du 12/07/2027

III - L'OFFRE DE FORMATION

1 – Les enseignements de la L1 STAPS

SEMESTRE 1 / 30 ECTS

UE 1 ECUE 1.1 Anglais sportif / 3 ECTS

UE 2 ECUE 2.1 Projet professionnel personnalisé / 2 ECTS

UE 3 ECUE 3.1 Physiologie / 4 ECTS

ECUE 3.2 Psychologie cognitive et activité physique et sportive (APS) / 4 ECTS

UE 4 ECUE 4.1 Sociologie / 3 ECTS

ECUE 4.2 Activité physique selon les âges et publics / 4 ECTS

UE 5 ECUE 5.1 Athlétisme / 2 ECTS

ECUE 5.2 Football / 2 ECTS

ECUE 5.3 Handball / 2 ECTS

ECUE 5.4 Gymnastique / 2 ECTS

ECUE 5.5 Danse / 2 ECTS

SEMESTRE 2 / 30 ECTS

UE 6 ECUE 6.1 MTU / 3 ECTS

UE 7 ECUE 7.1 Communication en anglais pour les STAPS / 3 ECTS

UE 8 ECUE 8.1 Stage préprofessionnel / 3 ECTS

UE 9 ECUE 9.1 Introduction aux sciences du mouvement / 3 ECTS

ECUE 9.2 Anatomie fonctionnelle / 3 ECTS

UE 10 **1 MENU AU CHOIX**

Menu Education et motricité	ECUE 10.1 De l'initiation sportive à l'entraînement / 3 ECTS	ECUE 10.2 Histoire du sport / 4 ECTS
Menu Entraînement sportif	ECUE 10.1 De l'initiation sportive à l'entraînement / 4 ECTS	ECUE 10.2 Organisation et gestion des institutions des sports / 3 ECTS
Menu Management du sport	ECUE 10.1 De l'initiation sportive à l'entraînement / 3 ECTS	ECUE 10.2 Organisation et gestion des institutions des sports / 4 ECTS
Menu Activité physique adaptée et santé : OBLIGATOIRE POUR LES PARCOURS KINÉ / LAS	ECUE 10.1 De l'initiation sportive à l'entraînement / 3 ECTS	ECUE 10.2 Adaptation santé / 4 ECTS

UE 11 ECUE 11.1 Basket / 2 ECTS

ECUE 11.2 Combat / 2 ECTS

ECUE 11.3 Badminton / 2 ECTS

ECUE 11.4 MES Course à pied / 2 ECTS

* Le choix du menu de Licence 1 ne vaut pas engagement dans la mention de Licence 2 correspondante.

2 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie

1) Le déroulement de l'année

Les étudiants du parcours kiné sont sélectionnés directement sur la plateforme nationale Parcoursup. Aucun basculement ne peut avoir lieu à la rentrée.

Au premier semestre, les étudiants suivent les mêmes enseignements que ceux du parcours général mais passent des examens spécifiques en **Physiologie** et en **Activité physique selon les âges et les publics**.

Au deuxième semestre, ils suivent obligatoirement le menu « **Activité physique adaptée et santé** » constitué des enseignements suivants : **Introduction aux sciences du mouvement, Anatomie fonctionnelle, Introduction aux sciences du mouvement et Adaptation santé**. Les autres enseignements sont communs avec le parcours général.

2) Conditions à remplir

Pour figurer dans le classement élaboré à la fin du second semestre, il est impératif :

- **de passer tous les examens de contrôle continu des enseignements comptant pour le classement**, y compris pour les étudiants en régime dérogatoire (salariés & sportifs de haut niveau).
- **de valider sa L1 STAPS dès la première session**, toute défaillance étant rédhibitoire.
- **d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 11,5/20 aux six enseignements du classement**.

3) Elaboration du classement des étudiants

Le classement de fin d'année est effectué d'après les enseignements et les coefficients suivants :

SEMESTRE 1	
ECUE 3.1 Physiologie	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
ECUE 4.2 Activité physique selon les âges et les publics	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
SEMESTRE 2	
ECUE 9.1 Introduction aux sciences du mouvement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
ECUE 9.2 Anatomie fonctionnelle	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
ECUE 10.1 De l'initiation sportive à l'entraînement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
ECUE 10.2 Adaptation santé	Moyenne CC + CT (coefficient 4)

4) Annonce des résultats

Les **32 meilleurs étudiants** obtiennent une place dans l'une des quatre écoles de kinésithérapie suivantes :

- L'**ENKRE** de Saint-Maurice, 12 rue du val d'Osne 94410 SAINT-MAURICE (10 places)
- L'**IFMK de l'APHP**, 8 rue Maria Helena Vieira Da Silva 75014 PARIS (10 places)
- L'**EFOM - IFMK**, 118 bis rue de Javel 75015 PARIS (10 places)
- L'**IUK de Fontainebleau**, Route forestière de Hurtault 77300 FONTAINEBLEAU (2 places)

Les étudiants sont consultés avant la fin du deuxième semestre pour classer les écoles selon leur ordre de préférence. Celui qui obtient la meilleure place au classement est prioritaire pour le choix de son école et ainsi de suite.

Ils sont ensuite informés par mail de leur affectation et de la procédure d'intégration de leurs écoles.

Les étudiants n'étant pas sélectionnés pour intégrer une école de kinésithérapie peuvent poursuivre leur scolarité en L2 STAPS. En revanche, il n'est pas possible de redoubler en cas de non sélection.

Pour information, trois places à l'EFOM sont aussi proposées à l'issue de la L2 STAPS APAS et deux places à la fin de la L3 STAPS APAS.

3 – Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS)

1°) Principe de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Depuis 2020, les étudiants de l'UPEC intéressés par les études de santé ont deux possibilités :

- **Intégrer une Licence santé** avec une majorité d'enseignements dispensés par la Faculté de santé et des enseignements mineurs proposés par d'autres UFR ou départements comme les STAPS.

- **Intégrer une Licence disciplinaire Accès Santé (LAS disciplinaire)** avec une majorité d'enseignements dispensés par des UFR ou des départements comme les STAPS et des mineures de santé proposées par la Faculté de santé. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit la Licence STAPS Accès Santé (LAS STAPS). A l'UPEC, d'autres UFR proposent des Licences disciplinaires Accès Santé : Droit, Economie-gestion, Lettres, Sciences et Technologie, Sciences politiques...

Ces deux parcours permettent d'accéder aux domaines suivants : **médecine, maïeutique, pharmacie, odontologie ou kinésithérapie (sous réserve que toutes ces spécialités soient ouvertes)**.

Attention, la LAS permet d'accéder aux études de kinésithérapie mais il ne s'agit pas des mêmes modalités que le parcours kiné géré par les STAPS. Les affectations en LAS sont régies exclusivement par la Faculté de Santé.

2°) Le déroulement de l'année

Les étudiants du parcours Accès Santé (LAS STAPS) sont sélectionnés directement sur la plateforme nationale Parcoursup.

Au premier semestre, les étudiants suivent les mêmes enseignements que ceux du parcours général.

Au deuxième semestre, ils suivent un menu santé-kiné centré sur les enseignements scientifiques dont anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement et entraînement et initiation sportive. Pour le reste, les enseignements sont communs avec le parcours général.

3°) Classement et accès aux filières médicales et paramédicales à partir de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Bien que des UFR et des départements comme les STAPS soient associés à ce projet, la Faculté de santé continue de fixer les règles d'intégration de ses filières à l'issue de cette première année de Licence. Ces modalités seront transmises aux étudiants par la Faculté de santé.

Les étudiants de l'ensemble des LAS disciplinaires sont classés pour intégrer les filières médicales ou paramédicale. Le nombre de places et les modalités du classement peuvent fluctuer en fonction des décisions de jurys et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Vous retrouverez plus d'informations, notamment le nombre de places par filière, sur le site de la Faculté de santé : <https://www.u-pec.fr/fr/formation/licences-acces-sante-las>

QR CODE
Site de la
Faculté de
Santé



Pour figurer dans les classements, plusieurs conditions sont à remplir :

- **Valider la L1 STAPS Accès Santé dès la première session**
- **Obtenir au moins 10/20 à chaque UE de la Faculté de santé** (voir liste des 4 UE ci-après).

Les étudiants souhaitant candidater aux filières médicales et paramédicales dès la 1^{ère} année de LAS doivent suivre et valider les 4 UE de l'Option Santé (enseignements délivrés par la Faculté de Santé) qui représentent 12 ECTS au total :

OPTION SANTÉ (12 ECTS)		
Enseignements de la Faculté de Santé (à valider pour candidater aux filières MMOP-K)		
UE 1 Atomes – Molécules et leurs applications médicales (3 ECTS)		
ECUE	Atomes – Molécules et leurs applications médicales (CT)	3 ECTS
UE 2 De la cellule aux tissus (3 ECTS)		
ECUE	De la cellule aux tissus (CT)	3 ECTS
UE 3 Hématologie – Immunologie et développement (3 ECTS)		
ECUE	Hématologie – Immunologie et développement (CT)	3 ECTS
UE 4 Les grands appareils (3 ECTS)		
ECUE	Les grands appareils (CT)	3 ECTS

A l'issue de la LAS 1 STAPS, les étudiants peuvent également poursuivre leurs études en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS) ou en Licence 2 STAPS classique. S'ils souhaitent candidater aux filières médicales et paramédicales en L2 et/ou L3, ils doivent poursuivre en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS).

4°) Classement et accès à l'IFMK-CEERRF à partir de la Licence STAPS Accès Santé (LAS) via la convention liant le département STAPS et le CEERRF

Depuis l'année 2025-2026, 7 places à l'IFMK-CEERRF, 36 rue Pinel 93200 Saint Denis, sont proposées aux meilleurs étudiants de la LAS 1 STAPS qui ont pour projet d'intégrer une école de kinésithérapie. Un classement est établi à la fin de l'année universitaire à partir des enseignements et des coefficients suivants :

SEMESTRE 1	
ECUE 3.1 Physiologie	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
ECUE 4.2 Activité physique selon les âges et les publics	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
SEMESTRE 2	
ECUE 9.1 Introduction aux sciences du mouvement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
ECUE 9.2 Anatomie fonctionnelle	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
ECUE 10.1 De l'initiation sportive à l'entraînement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
ECUE 10.2 Adaptation santé	Moyenne CC + CT (coefficient 4)

Il est nécessaire d'assister aux contrôles continus (CC) et aux contrôles terminaux (CT) de chaque enseignement comptant pour ce classement.

Un formulaire numérique sera envoyé aux étudiants de LAS 1 STAPS avant le jury du semestre 2 pour connaître leurs intentions concernant ces places proposées au CEERRF.

Pour être accepté au CEERRF-IFMK, il est impératif :

- **de valider sa Licence 1 en session 1**, toute défaillance étant rédhibitoire.
- **d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 11,5/20 au classement** qui comprend les six enseignements suivants : physiologie de l'effort, activité physique adap-

tée aux âges et aux publics, anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement, entraînement et initiation sportive.

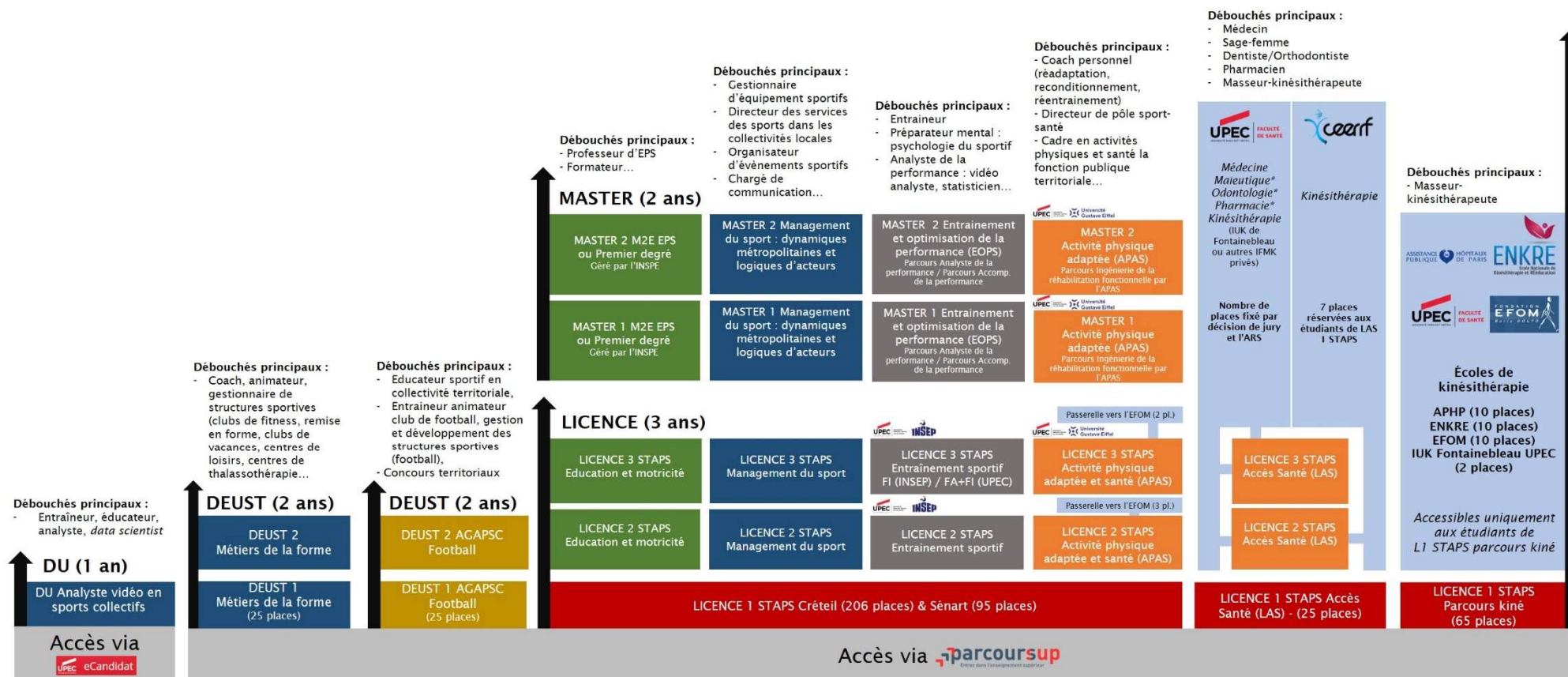
- **de s'être présenté aux examens d'au moins deux des quatre UE de sciences biomédicales de l'option santé (examens avec la Faculté de Santé).** Le jury fixera un seuil à partir duquel les candidats seront éligibles au classement pour intégrer le CEERRF.

Le jury se réserve le droit de ne pas pourvoir toutes les places. Le cas échéant, les places non pourvues seront proposées aux listes complémentaires des autres parcours (LAS2 STAPS, L2 APAS, LAS3 STAPS, L3 APAS et/ou L1 STAPS parcours kiné).

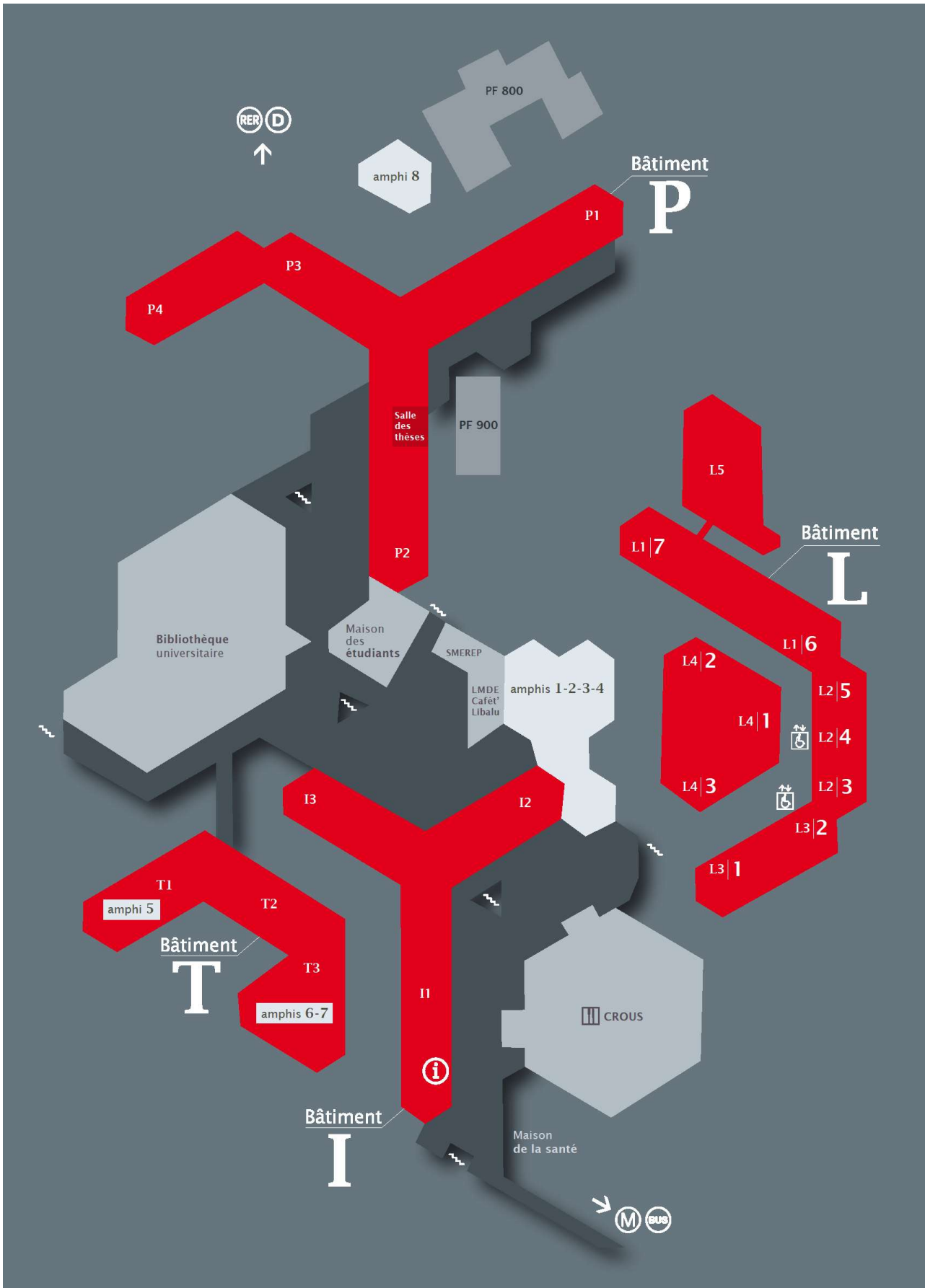
4 - Les études en STAPS à l'UPEC



Les études STAPS à l'UPEC



Plan du Campus Centre



2 - Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



1 Bâtiment STAPS Duvauchelle

27, rue Magellan – M^r Créteil Pointe du lac
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,
arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux

27, avenue François Mitterand
M^r Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M^r Créteil Université

4 Gymnase Casalis

33, avenue Docteur Paul Casalis
M^r Créteil Préfecture puis bus 181 direction
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets

86, boulevard Kennedy – M^r Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat

rue Pasteur Valéry Radot – M^r Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume

9, rue du Jeu de Paume – M^r Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière

rue F. de Lesseps – M^r Créteil Université

9 Gymnase Plaisance

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M^r Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer

Rue George-Sand – M^r Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil

1, Rue Charpy – M^r Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines

4, allée Georges Braque – M^r Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem

6, rue Thomas Edison – M^r Créteil l'Echat

14 Palais des Sports

5, rue Pasteur Valéry Radot – M^r Créteil Université

15 Piscine La Lévrière

rue F. de Lesseps – M^r Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,
arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M^r Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

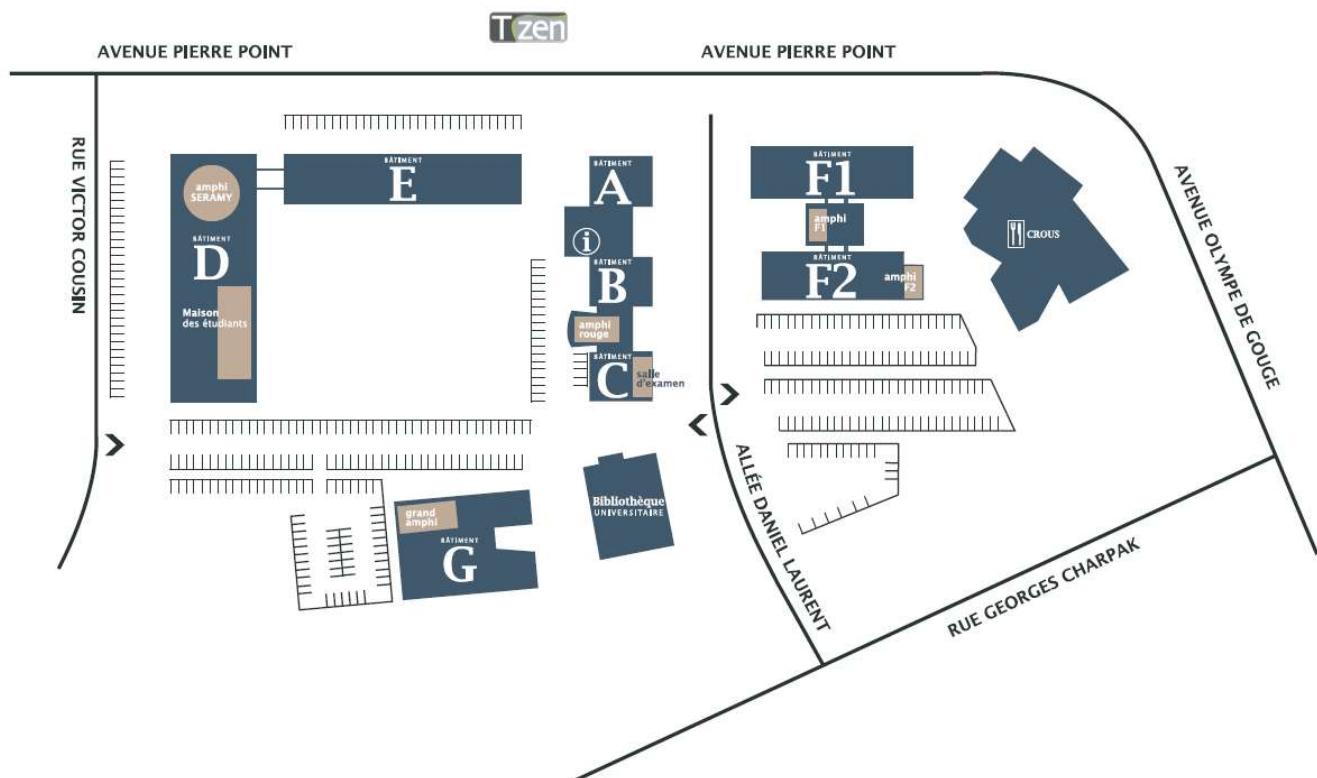
Centre sportif Nelson Paillou

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

3- Le site de Sénart



V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Cinq étapes sont nécessaires :

Etape 1 - S'acquitter de la CVEC

- Il s'agit de la Contribution Vie étudiante et de Campus
- Elle n'est pas gérée par l'Université et doit être obtenue sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>



Etape 2 – Faire votre inscription administrative à l'UPEC

- Celle-ci est réalisée sur le site ia.primo.u-pec.fr
- Elle consiste à rentrer vos informations personnelles et payer vos droits d'inscription (exemption pour les étudiants boursiers).

The screenshot shows the 'Inscription Administrative en Ligne' page of the Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC). The header includes the UPEC logo and the text 'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE'. The main heading is 'Inscription Administrative en Ligne'. Below this, there is a section titled 'Informations :' with several bullet points: 'Votre inscription sera enregistrée quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché.', 'Vous ne pouvez pas réaliser votre inscription à partir d'une tablette ou d'un smartphone.', 'Préconisez le moteur de recherche Mozilla Firefox', 'Veuillez-vous munir de votre N° INE ou BEA, votre N° de la contribution Vie étudiante et de Campus', 'Le paiement en 3 fois s'effectue uniquement en ligne en carte bancaire. Pensez à la préparer.', and 'Si vous êtes boursier merci de demander un paiement différé si un paiement vous est réclamé.' To the right of these points are links for 'Aide', 'Mentions Légales', and 'Accessibilité : Non conforme'. Below the information section is a 'Merci de vous identifier :' section with a red warning: 'Attention : Il est impossible de se reconnecter après avoir validé l'inscription'. At the bottom right of this section is a 'Continuer' button.

Etape 3 - Activer votre espace numérique UPEC

- L'activation s'effectue à cette adresse : sur <https://sesame.u-pec.fr/>
- Elle vous permet d'obtenir une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail.
 - Les plus fréquents sont :
 - **eCampus** (<https://ecampus.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives :
 - **EPREL** (<https://eprel.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP

et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux-dates prévues

Etape 4 - Déposer vos pièces justificatives pour finaliser votre inscription administrative :

- Celles-ci sont à déposer sur votre espace eCampus, rubrique Catalogue des services > Mes pièces justificatives.

Etape 5 – Réceptionner votre carte étudiante et votre certificat de scolarité

- Après validation de votre inscription administrative par le SIOE de l'UPEC, vous recevez par courrier votre carte étudiante et votre certificat de scolarité.
- Vous devez coller l'autocollant de la plaquette sur votre carte étudiante. Il correspond à votre année d'étude.
- La carte étudiante est à conserver d'une année sur l'autre.

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.

Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Assistance en ligne : <https://support-inscription.u-pec.fr>

Email : sioe@u-pec.fr

2 – Réaliser votre inscription pédagogique

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.

3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE via le lien suivant : <https://mon-edt.u-pec.fr/>
L'emploi du temps est également accessible depuis votre espace eCampus > Catalogue des services > Mon planning de cours personnalisé.

The screenshot shows the ADE website interface for viewing a personalized timetable. On the left, there is a sidebar with a calendar for September 2018, a search bar, and a list of resources categorized by groups (L1-G1 to L1-G15). The main area displays a weekly timetable starting from Monday, September 3, 2018. The timetable is organized by time slots (from 07:30 to 22:00) and days of the week. Courses are listed in colored boxes: green for STAPS, blue for Boule, and purple for CC. Some courses are marked with a red 'X' and the text 'à verrouiller par STAPS'. The bottom of the page shows navigation options and a date range from (34) 20.08.2018 to (49) 02.09.2018.

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation **"DUV"** signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention **"Boule"** correspond au Campus André Boule, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention **"CC"** correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

QR CODE
Mon EDT



4 – Bénéficier d'un régime dérogatoire

Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité aux TD et aux contrôles continus.

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- Les **autoentrepreneurs**
- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement est mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée avec l'envoi de votre contrat pédagogique par mail.

Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre) bénéficient automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L1/L2 est en régime normal en Licence 2 et en régime dérogatoire en Licence 1.
- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.

5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la **Fédération française du sport universitaire (FFSU)** qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...). Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 4 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU n'est gérée par les scolarités STAPS mais par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université puisqu'elle peut concerner tous les étudiants de l'UPEC :

SUAPS

Service Vie de Campus

Campus Centre – Niveau Dalle

01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

QR CODE
SUAPS



VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L1 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l1-staps>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot shows the UPEC website interface. On the left is a green navigation menu with links for CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS (with sub-links for L1 STAPS, L2 STAPS, L3 Entraînement sportif, L3 Education - Motricité, L3 Management du sport, L3 Activité physique adaptée et santé), MASTERS SESS, MASTERS STAPS, and CALENDRIER DE RENTRÉE. The main content area has a breadcrumb trail: ACCUEIL FR > SCOLARITÉ > LICENCES STAPS > L1 STAPS. Below this is the title 'LICENCE 1 STAPS : INFORMATIONS SCOLARITÉ' and a link to 'S'abonner au flux RSS'. Three news items are listed: 'L1 STAPS - DATES DES CONTROLES CONTINUS DES UE 8 ET 9' (dated 12 février 2025), 'L1 STAPS - Signaler une anomalie - semestre1' (dated 22 janvier 2025), and 'L1 STAPS - RECENSEMENT DES ÉTUDIANTS EN RÉGIME DÉROGATOIRE / SEMESTRE 2' (dated 10/01 au 31/01 inclus). A right sidebar contains 'CONTACTS ET HORAIRES' with contact info for Pauline AUGUSTINE and a list of opening hours for each day of the week. Below that is 'EMPLOI DU TEMPS' with a small image and a link to 'Consultez votre emploi du temps en ligne'.

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prenom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

VII – SERVICES & VIE UNIVERSITAIRE

1 – Imprimer et faire des photocopies

Au sein du campus Duvauchelle, vous disposez d'une photocopieuse en libre-service gérée par la société Sedeco. Chaque étudiant bénéficie gratuitement d'un crédit de 10 euros avec sa carte étudiante.

- Pour imprimer depuis votre PC ou votre téléphone, vous devez vous rendre sur le site <https://www.sedeco-impressions.com/paris-est-creteil/>
 - o La connexion se fait via votre adresse mail étudiante et votre mot de passe habituel.
- Pour photocopier, vous devez vous connecter sur la photocopieuse avec vos identifiants étudiants (adresse mail et mot de passe habituel).

QR CODE
**Impressions
SEDECO**



2 – Se connecter au Wifi

En tant qu'étudiant de l'UPEC, vous bénéficiez de la connexion Internet au réseau « edu-roam ». Pour vous connecter, vous devez saisir votre adresse mail universitaire et votre mot de passe.

Ce réseau est international et vous permet d'accéder à Internet dans de nombreuses universités à travers le monde.

3 – Faire ses études à l'étranger avec Erasmus +

Envie de vivre une expérience internationale au cours de votre Licence ? Au sein du département STAPS, vous avez la possibilité d'effectuer un semestre d'études dans l'une de nos universités partenaires.

Conditions d'éligibilité à la mobilité :

- Avoir validé votre première année de Licence
- Être inscrit en L2 Education Motricité, L2 Entraînement Sportif ou en L2 APAS (Un départ est possible en L2 Management du sport dans un établissement)
- Obtenir l'accord de votre responsable pédagogique

Nos universités partenaires :

Le département STAPS collabore avec six établissements européens :

- L'université de Barcelone (Espagne – L2 Education Motricité, L2 Entraînement Sportif)
- L'université de Léon (Espagne – L2 Education Motricité, L2 APAS)
- L'université Autonome de Madrid (Espagne – L2 Education Motricité, L2 APAS)
- L'université de Coimbra (Portugal – L2 Education Motricité, L2 Entraînement Sportif)
- L'université de Timisoara (Roumanie – L2 Education Motricité)

- L'université de Ljubljana (Slovénie – départs au premier semestre uniquement, L2 Entraînement sportif, L2 Management du sport)

Dates clés :

- Départ au premier semestre : confirmation de votre projet auprès de la chargée des relations internationales entre février et mars de l'année universitaire précédant la mobilité.
- Départ au second semestre : confirmation à effectuer dès le mois de septembre.
- Envoi des nominations aux universités :
 - Pour le premier semestre : entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin.
 - Pour le second semestre : entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre.

Attention : ces dates varient en fonction des partenaires.

Contact

Pour toute question ou être accompagné dans votre projet, vous pouvez contacter Madame DUPUY Laureline à l'adresse suivante : international-sess.staps@u-pec.fr. Un rendez-vous pourra vous être proposé pour échanger plus en détail sur votre projet.

VIII – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant(e)s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant(e)s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux (CM) ; cependant, il est vivement recommandé à tous les étudiant(e)s de suivre les CM.

1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA)

Les absences justifiées

- Les absences justifiées reconnues sont :
 - **Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen...)**
 - **Toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congs liés à la naissance, au décès...)**
 - **Les arrêts maladie avec certificats**
 - **Les rendez-vous médicaux et paramédicaux**
 - **Les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...)**
- Les étudiants doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après le début de l'heure de l'enseignement.
- La mention « ABJ » (absence justifiée) correspondant à un 0/20 dans l'ECUE, est attribuée dans le cas suivant :
 - **3 absences justifiées**
 - **2 absences justifiées + 1 retard**
 - **1 absence justifiée + 3 retards**
 - **4 retards**

Les absences injustifiées

- Toute absence injustifiée (ABI) entraîne une défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant(e). L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.
- Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

2 – L'inaptitude pour les APSA

En cas de blessure dans le cadre des APSA (activités physiques, sportives et artistiques), il est obligatoire :

- **de faire remplir par votre médecin le certificat médical d'inaptitude à la pratique des APSA en STAPS qui précise le type d'inaptitude.** Celui-ci est disponible en ligne sur le site de la scolarité dans la rubrique « Certificat médical STAPS pour les APSA ». Il sera à présenter aux enseignants de chaque APSA en version papier, puis daté et signé par chaque enseignant qui l'aura vu.
- **d'assister au cours**
 - Si vous êtes dispensé de plus de 50 % du temps de pratique, vous ne pourrez pas passer l'épreuve pratique. Dans ce cas, vous serez évalué(e) sur 5 points maximum sur 20 en prenant en compte votre implication dans des rôles sociaux (observation, coaching, arbitrage, juge...).

3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez fournir à la CPAM **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document Cerfa).**

IX – LES EXAMENS

1 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semestre, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

Bénéficier d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap ou un problème de santé ponctuel, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

2 – Avertissement concernant la triche

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.
-

3 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture du relevé de notes

ADM (Admis) : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (Validé) : L'élément est validé par compensation.

COMP (Compensé) : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (Ajourné) : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant) : vous avez été absent à une évaluation ou à des TD. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre) : vous êtes admis en Licence 2 si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Crédit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

4 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- d'une note de contrôle continu non prise en compte
- d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent
- d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

5 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage.

Voici quelques informations à connaître :

- Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves de votre choix dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.
 - o Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.
 - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.

Exemple

SEMESTRE 1 : 09/20 AJ (Ajourné)

UE 1 – 10,5/20 ADM

ECUE 1.1 Physiologie : 9.5/20 VAL

ECUE 1.2 Psychologie : 11.5/20 ADM

UE 2 – 7,5/20 AJ

ECUE 2.1 Natation : 13/20 ADM

ECUE 2.2 Football : 02/20 AJ

SEMESTRE 2 : 10/20 ADM (Admis)

UE 8 – 8/20 VAL

ECUE 8.1 Anglais : 6/20 AJ

ECUE 8.2 TICE : 10/20 ADM

UE 9 12/20 ADM

ECUE 9.1 Diététique : 13/20 ADM

ECUE 9.2 Biomécanique : 11/20 ADM

Si votre relevé de notes comporte ces informations :

Vous pouvez repasser des enseignements du semestre 1 car il est ajourné :

- L'UE 1 est admis, il n'y a rien à repasser même si vous avez 9.5/20 en physiologie. La compensation a permis de valider.
- L'UE 2 est ajourné, vous pouvez repasser le football uniquement. Vous êtes admis en natation.

Vous ne pouvez pas repasser des enseignements du semestre 2 car il est admis à 10/20 même si vous avez eu 6/20 en anglais. La compensation a permis de valider l'UE et le semestre.

- Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.
 - o Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
 - Pour la **session 1**, la note prise en compte est la **moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal**.
 - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de la **note de l'examen de rattrapage**.

Exemple

Session 1 : ECUE de Physiologie

==> 08/20 au CC et 10/20 au CT / Moyenne : 9/20

Session 2 (rattrapage) :

==> 07/20

La note qui sera conservée est le 09/20 correspondant à votre moyenne de session 1.

- o Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire. En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

1 – Intégrer la L2 STAPS

Si vous êtes admis à l'issue de votre Licence 1, **vous pourrez vous inscrire directement au mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.**

C'est en Licence 2 que vous choisissez officiellement votre mention. Celle-ci peut être différente du menu choisi en Licence 1.

2 – Redoubler

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année.

- Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**. Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans des semestres, des UE ou des ECUES non validés.

3 – Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre)

Si vous êtes **ajourné mais autorisé à poursuivre (AJAP)** à l'issue du rattrapage, vous avez la possibilité de passer dans l'année supérieure et valider les enseignements manquants l'année suivante.

Pour bénéficier de cet aménagement, vous devez avoir validé l'un des deux semestres et obtenu entre 8 et 10/20 au second.

Vous pouvez également choisir un redoublement classique en le notifiant par mail à votre gestionnaire de scolarité dans un délai d'une semaine après la proclamation des résultats de session 2.

○ AJAP LICENCE 1/LICENCE 2

En tant qu'AJAP L1/L2, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- **en régime normal en Licence 2**
- **en régime dérogatoire en Licence 1**

Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 uniquement.

En Licence 1, **vous devez vous présenter à toutes les épreuves des enseignements ajournés au sein du semestre non validé.**

- Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues l'année précédente sont supprimées.

Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu(e) d'assister aux cours et vous devez vous présenter aux épreuves prévues lors des examens de fin de semestre. Le calendrier est publié sur le site de l'UFR : <https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/examens>

Licence 1 Staps

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

